

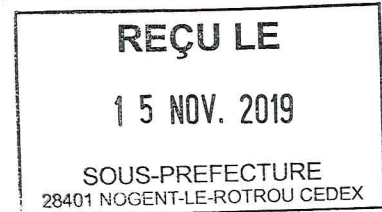
# MAIRIE CHAPELLE ROYALE 28290

Tel 02 37 49 20 13 - Fax 02 37 49 29 75

[mairiechapelleroyale@wanadoo.fr](mailto:mairiechapelleroyale@wanadoo.fr)

## ARRETE 2019/12

### Arrêté portant instauration d'une zone de limitation de vitesse à l'intérieur de l'agglomération



#### Le Maire de la commune de CHAPELLE ROYALE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant que dans la commune, l'instauration d'une limitation de vitesse de 30 km/h permettra de renforcer la sécurité.

## ARRETE

**Article 1 :** Une limitation de vitesse fixée à 30 km/h est instaurée rue Jean Moulin à partir du 1 rue du Stade jusqu'au 4 rue du Bel Air. Rue du Pont de l'Yerre. Et ce, dans les deux sens de circulation.

**Article 2 :** Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Monsieur le Maire de Chapelle Royale et Monsieur le commandant de la Brigade de gendarmerie d'Authon-du-Perche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chapelle Royale, le 06 novembre 2019

Le Maire,  
Thomas BLONSKY

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le ... 15.11.2019  
Publiée ou notifiée le ... 27.11.2019  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Blonsky', written over a circular official seal of the Municipality of Chapelle Royale.